Séance ordinaire du 3 août 2021



Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web de la Municipalité, à l'adresse sflc.ca/proces-verbaux-et-ordre-du-jour/.

ÉLECTION ET RÉFÉRENDUM

En prévision de l'élection générale du 7 novembre 2021 et du référendum sur le projet de changement de nom de la municipalité pour lequel nous sommes toujours en attente de l'ordonnance de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation confirmant la date de sa tenue, le conseil municipal a fixé la rémunération payable au personnel qui sera mobilisé dans le cadre de ces deux exercices.

Les personnes intéressées à faire partie du personnel électoral peuvent compléter le formulaire disponible sur le site Internet dans la section des offres d'emplois et le faire parvenir à Madame Caroline Fouquette à l'adresse <u>adjointe@sflc.ca</u>. Les salaires du personnel électoral ont été fixés par le conseil municipal entre 20 \$/h et 21 \$/h. Pour les grilles salariales complètes, consulter le procès-verbal de la séance du 3 août 2021.

PROJET DE NETTOYAGE D'UN TERRAIN SITUÉ EN BORDURE DU PARC LINÉAIRE

L'organisme PurNat a déposé une offre de service auprès de la Municipalité de Lac-Supérieur pour le nettoyage des débris se trouvant sur un lot vacant situé sur le territoire de la Municipalité de Lac-Supérieur, tout près des limites du territoire de notre Municipalité, et se situant à proximité de la piste cyclable du P'tit train du Nord. L'offre de services de l'organisme inclut la prise en charge complète du projet, à savoir : bénévoles, logistique, sécurité, équipements, la rédaction d'un rapport et une partie du volet communication afin de sensibiliser les utilisateurs à l'environnement. Le conseil a accepté de rembourser à la Municipalité de Lac-Supérieur 50 % du coût des travaux jusqu'à concurrence d'un montant de 7 250\$ taxes en sus.

SERVICE D'ALERTE D'URGENCE

La municipalité avait conclu en 2020 une entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant et les municipalités de Lac-Tremblant-Nord et Brébeuf, concernant l'utilisation d'un logiciel d'alertes à la population. La Ville de Mont-Tremblant ainsi que les municipalités participantes se sont entendues pour mettre fin à cette entente à compter du 30 septembre prochain. Dès lors, la Municipalité utilisera la plateforme CITAM offerte par CAUCA, l'organisme qui offre actuellement le service 911 dans la région. Ce système devrait mieux répondre aux besoins de la Municipalité par sa simplicité d'utilisation.

TRAVAUX PUBLICS

- Les travaux de remplacement d'aqueduc sur les rues Principale et Saint-Faustin étant maintenant terminés, le conseil a procédé à l'approbation du décompte final de l'entreprise et a autorisé le paiement. Le montant total du contrat s'élève à 386 517.64 \$ plus taxes.
- Le conseil a procédé à l'approbation d'un 3e décompte de la compagnie Excapro inc. qui a effectué les travaux sur la rue de la Pisciculture. Le conseil a également autorisé le paiement de la facture au montant de 429 259.56 \$ plus taxes par le service des Finances. Un décompte final pour ce projet nous parviendra au cours des prochaines semaines.
- Suite de la procédure de tenue de registre sur le règlement d'emprunt pour la construction des ateliers municipaux, le conseil a pris la décision de reporter le projet en 2022. Ainsi, les soumissions déposées dans le cadre du projet ont été rejetées.
- En ce qui concerne la réhabilitation du terrain de l'ancienne scierie Dufour, le conseil a modifié à nouveau le contrat donné à Excapro inc. afin d'en retirer le concassage de la roche présente sur le terrain des futurs ateliers municipaux. Puisque ce dernier projet est sur pause, le conseil a préféré ne pas aller de l'avant avec cet élément pour l'instant.
- À la suite du processus d'appel d'offre qui s'est terminé le 2 août 2021, le conseil municipal a octroyé le contrat au coût de 80 310.04 \$ taxes incluses à l'entreprise Excavation R.B. Gauthier inc. pour la fourniture et la livraison de sable tamisé et pierre nette concassée pour la saison hivernale 2021-2022.
- Un contrat a été octroyé par le conseil municipal à Can-Inspec inc pour l'inspection télévisée du réseau d'égout sanitaire au coût de 39 085.75 \$, taxes incluses. Ce contrat est financé entièrement dans le cadre du programme TECQ – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales.
- Le conseil municipal a octroyé des sommes provenant du surplus libre afin de faire l'acquisition d'un 2e afficheur de vitesse.
- Puisque le système de chloration doit être remplacé à l'usine d'eau potable, le conseil a affecté la somme de 9 361.01\$ du surplus aqueduc à l'achat d'un nouveau système.

DÉMISSION DE MADAME CORINNE GERVAIS

Madame Corinne Gervais a déposé sa démission de son poste d'agente de communications et quittera ses fonctions le 20 août 2021. Le conseil municipal a pris acte de la démission de Madame Gervais et tient à la remercier pour le travail accompli au sein de la Municipalité.

CONTRAT À ROSEMARIE RECORDS POUR UN SPECTACLE DANS LE CADRE DU FESTI-BIÈRE 2022

Puisque le conseil souhaite aller de l'avant avec l'édition 2022 du Festi-Bière, celui-ci a octroyé un contrat à Rosemarie Records pour un spectacle à être tenu dans le cadre de ces festivités.